



# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## Séance du Lundi 15 juin 2020

18 h 30 – Salle des fêtes



**L'an deux mille vingt, le lundi 15 juin 2020 à 18h30**, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes (ruelle aux Grenouilles), à huis clos, en vertu de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, afin que les mesures d'hygiène, notamment la distanciation physique, puissent être respectées, sous la présidence de :

**Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie**

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : Mmes Sylvie BEN ITHA, Christine GUILLETTE, Elisabeth KADI, Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Brigitte RIVAL, MM. Bernard ANDRE, Frédéric DEVARREWAERE, Boris LIGONNIERE, Georges MASSELIS, Serge MEIGNEN et Patrick MOIREAU.

**POUVOIR** : 0

**ABSENTS NON EXCUSES** : 0

**ABSENT EXCUSE** : 0

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

**Date de convocation** : le 08 juin 2020

**Date d'affichage** : le 22/06/2020

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bernard ANDRE

\*\*\*

\*\*\*

# ORDRE DU JOUR

## I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

## II - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES (points 2 à 5)

### **Délibération N° 2020-06/16 : Election des délégués membres du CCAS de Marolles**

Madame le Maire propose que le comité, en dehors de sa présidence, soit composé de 8 membres : 4 membres élus par le conseil et 4 nommés par arrêté du maire, Et fait procéder à l'élection des 4 membres du Comité du CCAS de la commune.

#### **Sont élus à l'unanimité :**

Mesdames Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Elisabeth KADI, Brigitte RIVAL et M. Bernard ANDRE.

### **Délibération N° 2020-06/17 à 24 : Election des délégués au sein des différents syndicats intercommunaux**

Madame le Maire fait procéder à l'élection des délégués siégeant au sein des différents syndicats intercommunaux :

#### **Sont élus à l'unanimité :**

#### **Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)**

Titulaires : Christine GUILLETTE, André BERNARD

Suppléant : Serge MEIGNEN

#### **Syndicat des eaux de la Vallée de l'Aubetin – SNE**

Titulaire : Christine GUILLETTE

Suppléant : Florence LANTENOIS-BERTHEAU

#### **Election des délégués du SCOT**

Titulaires : Christine GUILLETTE, André BERNARD

Suppléant : Serge MEIGNEN

#### **Organisme de Réflexions et d'Études de l'Aménagement des Bassins du Grand Morin et de l'Aubetin**

Titulaire : Frédéric DEVARREWAERE

Suppléant : André BERNARD

#### **Parc National Régional de la Brie et du Morin**

Titulaire : Boris LIGONNIERE

Suppléant : Florence LANTENOIS-BERTHEAU

#### **Natura 2000**

Titulaire : Frédéric DEVARREWAERE

Suppléant : Bernard ANDRE

**SMAGE des deux Morin**

Titulaire : Frédéric DEVARREWAERE

Suppléant : André BERNARD

**Elections sénatoriales :**

Titulaire : Christine GUILLETTE

Suppléant : Bernard ANDRE

**Tribunal de la Chambre de Commerce** : Patrick MOIREAU

**Chambre des Métiers et prud'hommes** : Patrick MOIREAU

**Chambre d'Agriculture** : Frédéric DEVARREWAERE

**Délibération N° 2020-06/25 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Suite aux dernières élections municipales et conformément au code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée de Mme le Maire, présidente de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur général des finances publiques à partir d'une liste de contribuables (en nombre double) proposée sur délibération du conseil municipal.

**Après délibération, le conseil municipal dresse la liste suivante :**

Commissaires titulaires (12) : M. Guillaume DENEUBOURG domicilié à Choisy, M. Bernard ANDRE, Mme Florence BERTHEAU, M. Frédéric DEVARREWAERE, M. Jacques COLLIN, M. Pierre FOENIX, M. Thierry RIVAL, M. Jean-Paul NIQUET, M. Yves MOUQUE, M. Joao TEXEIRA, M. Philippe OUDI, M. Georges MASSELIS.

Commissaires suppléants (12) : M. Pascal OLIVIER domicilié à Amillis, M. Jean-Paul MOREAU, M. Stéphane GRIFFAUT, M. Claude DEMOL, M. Stéphane HEBERT, M. Jean-Yves DODART, M. Sylvain COLIN, M. Christophe KNECHT, M. Laurent CHEVALIER, M. Jean-Marc DECUBER, Mme Christiane GOULLET et Claude HERVY.

## Délibération N° 2020-06/26 : Commissions communales

Le conseil décide la création de 9 commissions communales et accepte les candidatures suivantes :

COMMISSIONS INTERNES	GUILLETTE Christine	ANDRÉ Bernard	BERTHEAU Florence	BEN ITHA Sylvie	KADI Elisabeth	RIVAL Brigitte	DEVARREWAERE Frédéric	MOIREAU Patrick	LIGONNIERE Boris	MEIGNEN Serge	MASSÉLIS Georges
Voirie – chemins (travaux)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Urbanisme - PLU	X	X	X				X				
Bâtiments communaux (travaux)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Finances	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sécurité									X		
Fêtes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maisons fleuries			X	X							X
Cimetière	X	X	X							X	
Communication	X				X				X		

### 6 - Délibération N° 2020-06/27 : Fonds d'Équipement Rural (FER 2020) : Acceptation proposition financière maîtrise d'œuvre

Madame le Maire propose aux membres du conseil de délibérer et d'entériner la signature du contrat d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre effectuée avec M. Didier JAKUBCAK le 11 mai dernier afin qu'il puisse sans plus de délai (crise sanitaire) préparer le dossier de demande de subvention Fonds d'Équipement Rural (FER 2020) pour les travaux de voirie à réaliser dans la rue du Gril.

**Le contrat d'honoraires est approuvé à l'unanimité pour un montant de 3 000 € ht et sa signature en date du 11/05/2020 entérinée.**

### 7 - Délibération N° 2020-06/28 : Fonds d'Équipement Rural (FER 2020) : Travaux de voirie envisagés et demande de subvention

Madame le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet le renforcement de la route du Gril (vc7) pour un montant de travaux estimé à 61 500 € H.T, honoraires maître d'œuvre inclus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre Didier JAKUBCAK et Mme le Maire, et décide de programmer les opérations décrites ci-dessus et de solliciter une subvention dans le cadre du FER 2020 selon le plan de financement suivant :**

- 50 % financé par le FER, soit 31 750 € ht
- le solde, 50 % par la commune, soit 31 750 ht

Le conseil s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2020,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques

### **8 - Délibération N° 2020-06/29 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020**

Madame le Maire soumet au conseil municipal le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2020, qui restent inchangés comme suit :**

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Taxe foncière (bâti)     | 14,68 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | 36,17 % |

### **9 - Délibération N°2020-06/30 : Subventions de fonctionnement 2020 pour les associations**

Sur proposition de Mme le Maire, et après délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour 2020 les subventions de fonctionnement** suivantes (sous réserve de la réception des comptes de gestion 2019 et des prévisions budgétaires 2020 de chacune des associations bénéficiaires)

- |   |         |
|---|---------|
| - Association Sports Loisirs Détente :              | 2 000 € |
| - Association Aide soins à domicile C77 :           | 700 €   |
| - Association des Bleuets de France :               | 100 €   |
| - Association des jeunes sapeurs-pompiers :         | 200 €   |
| - Association des Jeunes chanteurs de Coulommiers : | 200 €   |
| - Association La Lyre Briarde :                     | 200 €   |

### **10 - Délibération N°2020-06/31 : Budget Assainissement – Transfert des excédents 2019 à la CACPB après intégration du résultat dans le budget principal 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L.5211-17,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder au transfert du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Marolles-en-Brie à la CACPB, il convient de clôturer le budget concerné, de transférer les résultats de la clôture dans chaque section correspondante du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la commune.

CONSIDERANT que les résultats du budget de l'assainissement font apparaître au 31 décembre 2019 les résultats d'exécution suivants ;

Les recettes en section de fonctionnement s'élèvent à	32 919,72 €	
Les dépenses en section de fonctionnement s'élèvent à	44 518,30 €	
Résultat de l'exercice 2019 (déficit)		- 11 598,58 €
Report 2018 (excédent)		17 703,97 €
Résultat de clôture 2019 (excédent)		6 105,39 €

Les recettes en section d'investissement s'élèvent à	48 236,91 €	
Les dépenses en section d'investissement s'élèvent à	49 036,78 €	
Résultat de l'exercice 2019 (déficit)		- 799,87 €
Report 2018 (déficit)		- 20 427,11 €
Résultat de clôture 2019 (déficit)		- 21 226,98 €

Mme le Maire **PROPOSE**

- De procéder à la clôture du budget assainissement au 31 décembre 2019
- D'intégrer les résultats reportés du compte administratif 2019 du budget assainissement au budget principal par écritures budgétaires,
- De réintégrer l'actif et le passif du budget assainissement dans le budget principal par le biais du comptable assignataire de la commune qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalisera des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette opération
- De reverser les résultats d'investissement et de fonctionnement à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- De procéder à la clôture du budget assainissement au 31 décembre 2019
- D'intégrer les résultats reportés du compte administratif 2019 du budget assainissement au budget principal par écritures budgétaires:
  - Section de fonctionnement, compte 002 (Recette) 6 105,39 €
  - Section d'investissement, compte 001 (Dépenses) 21 226,98€
- De réintégrer l'actif et le passif du budget assainissement dans le budget principal par le biais du comptable assignataire de la commune qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalisera des écritures d'ordre non budgétaires nécessaire à cette opération
- De reverser les résultats d'investissement et de fonctionnement à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie à hauteur de :
  - Section de fonctionnement, compte 002 (Recette) 6 105,39 €
  - Section d'investissement, compte 001 (Dépenses) 21 226,98€

## 11 - Délibération N°2020-06/32 : Budget principal – affectation du résultat 2019

Vu les résultats de clôture du compte administratif 2019,

Mme le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonction d'un montant de 506 178,15 € comme suit :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Affectation en section d'investissement en recettes au compte 1068 | 214 951,13 € |
| - Le solde en section de fonctionnement en recettes au compte 002    | 291 227,02 € |

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

## 12 - Délibération N°2020-06/33 : Budget principal 2020

Madame le Maire présente le budget de la commune 2020 et le soumet au vote.

**Après délibération, le budget de la commune 2020 est approuvé à l'unanimité :**

Les dépenses/recettes en section de fonctionnement s'équilibrent comme suit : 542 307,41 €  
Les dépenses/recettes en section d'investissement s'équilibrent comme suit : 799 656,25 €

## 13 - Délibération N°2020-06/34 : Donation Ricetti/Commune de Marolles-en-Brie – acceptation donation et autorisation signature chez le notaire

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du conseil le courrier de Maître Stéphane GRAELING relatif au souhait des héritiers RICETTI d'effectuer une donation à la commune.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Accepte la donation des conjoints RICETTI relative aux parcelles C n°1063 et Ze n°125,
- Accepte de prendre en charge les frais et honoraires relatifs à cette donation,
- Donne toute latitude à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires.

## 14 – DIVERS

- Mme le Maire informe qu'elle a demandé à l'entreprise Pierlot d'effectuer des travaux de plomberie relatifs à la création de 2 points d'eau supplémentaires (lavabos) dans les classes (crise sanitaire « Covid »).
- Les feux d'artifice n'étant autorisés que si et seulement si les spectateurs peuvent en profiter de leur habitation/jardin, le conseil décide d'annuler cette festivité.
- Aménagement paysagé de l'intersection « Maison-Rouge/La Ferrière » : M. Ligonnière présente son projet qui fait l'unanimité - des devis seront demandés pour sa réalisation.
- le Conseil municipal a désigné des responsables de secteur, les administrés sont encouragés à les solliciter si besoin :

Bernard André : Bois Saint-Georges

Georges Masselis : Rue du Cèdre, Impasse du Cèdre, Impasse de l'Eglise

Frédéric Devarrewaere : Rue de l'Arche, Rue de l'Orgère et le Gril

Sylvi Ben Itha : Rues du Moulin/Courtesoupe/Château

Elisabeth Kadi : Place de la Mairie, Rue du Gué Brûlé, Rue Creuse.

Boris Ligonnière : La Hante, Ranchien, La Hallée, La Cressonnière

Patrick Moireau : Malnoue

Florence Bertheau : Les Morils

Serge Meignen : Milhard

Brigitte Rival : La Ferrière, la Bassignière, Maison Rouge, Forêt.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 heures 35 minutes .**



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.